



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

classement

Question écrite n° 72248

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le fait que l'église d'Ennery est un élément important du patrimoine local qui mériterait incontestablement d'être classé monument historique. Elle souhaiterait qu'elle lui indique pour quelles raisons une opération de classement n'a pas été entreprise et, éventuellement, s'il serait possible de remédier à cette carence.

Texte de la réponse

L'église d'Ennery date de 1409 ; reconstruite au xvie siècle, elle fut agrandie à plusieurs reprises. L'intérêt de la partie ancienne constituée du transept et de l'abside voûtés sur croisée d'ogives justifie en effet une protection au titre des monuments historiques. Cette partie est cependant inséparable de l'agrandissement intervenu au xixe siècle. Dans ces conditions, une mesure d'inscription de l'église en totalité à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques est envisageable, si du moins la commune propriétaire le demande.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72248

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 401

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1665